



Fait à Aussac-Vadalle, le 22 décembre 2021.

En raison des opérations de fin d'année la Trésorerie nous a demandé de faire les paies des agents pour le mois de décembre le 06.

Mme RENAUD Christelle était en arrêt maladie jusqu'au 14 décembre inclus.

Le 06 décembre je n'avais aucune information concernant une reprise éventuelle ou une prolongation d'arrêt.

J'ai donc saisi mes éléments du mois en faisant en sorte qu'elle reprenne son activité le 17 décembre. Hors j'ai eu sa prolongation de maladie le lundi 17.

Donc sur sa feuille de paie du mois de décembre elle est en demi-traitement du 01 au 14 et en plein traitement du 15 au 31. Je ferai la régularisation sur sa paie du mois de janvier, à savoir la mettre en demi-traitement du 15 au 31 décembre.

Céline CROIZARD